



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

ESPACE RESERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Date de réception de la demande :	
N° de matricule :	
N° de demande d'urbanisme :	

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE

Adresse municipale de l'immeuble :	
N°(s) de lot :	

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Veillez noter que si vous n'êtes pas le propriétaire de l'immeuble, vous devez fournir une procuration signée par le propriétaire vous autorisant à déposer la demande.

Prénom et nom :			
Adresse :			
Ville :		Province :	
Code postal :			
N°(s) de téléphone :	Domicile :	Travail :	Mobile :
Courriel :			

3. CONTEXTE DE LA DEMANDE

☐ Travaux déjà exécutés	Permis n° :
☐ Travaux en cours	Permis n° :
☐ Travaux projetés	Demande de permis n° :
☐ Lotissement / opération cadastrale	Demande de permis de lotissement n° :
☐ Autre - spécifiez :	

4. OBJET ET NATURE DE LA DEMANDE

Objet de la demande	
☐ Bâtiment principal (ex. maison, commerce)	
☐ Bâtiment complémentaire (ex. cabanon, garage)	
☐ Piscine	
☐ Allée d'accès ou aire de stationnement	
☐ Opération cadastrale	
☐ Autre - spécifiez :	
Nature de la demande	
☐ Distance entre une construction et une ligne de propriété avant, latérale ou arrière (marge de recul)	
☐ Hauteur ou superficie d'un bâtiment	
☐ Orientation de la façade d'un bâtiment principal	
☐ Largeur, profondeur ou superficie d'un lot	
☐ Autre - spécifiez :	

Veillez préciser votre demande et indiquer la disposition réglementaire qui ne peut être respectée.

--

5. ORIGINE DE LA DEMANDE

Pour quelle(s) raison(s) la disposition réglementaire applicable ne peut être respectée ?

- ☐ Topographie du terrain
- ☐ Présence de cours d'eau ou de milieu humide
- ☐ Superficie, dimensions ou forme du terrain contraignantes
- ☐ Autre - spécifiez :

Veillez expliquer :

6. NATURE ET GRAVITÉ DU PRÉJUDICE

Si la demande de dérogation mineure est refusée, quel préjudice sérieux vous ferait subir l'application de la réglementation ?

- ☐ Obligation d'abandonner le projet
- ☐ Qualité du projet compromise
- ☐ Autre - spécifiez :

Veillez expliquer :

7. IMPACT DE LA DÉROGATION SUR LES IMMEUBLES VOISINS

Quelles solutions d'aménagement proposez-vous pour diminuer les impacts de la dérogation mineure demandée sur les immeubles voisins (ex. ajouter un écran végétal, rehausser la qualité du projet) ?

8. DOCUMENTS ANNEXÉS À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Notez que des documents ou des renseignements additionnels peuvent vous être demandés par le fonctionnaire désigné, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou le conseil municipal afin de compléter l'analyse et d'avoir une bonne compréhension de votre demande.

- ☐ Procuration signée par le propriétaire autorisant le requérant à déposer la demande de dérogation mineure
- ☐ Certificat de localisation
- ☐ Plan d'implantation du projet
- ☐ Plans de construction, élévations
- ☐ Photographie(s) récente(s) de l'immeuble visé et du milieu environnant
- ☐ 600 \$ pour le traitement de la demande payable par chèque, comptant ou débit (Interac)
- ☐ Autre(s) - spécifiez :

9. DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné, déclare que :

- les renseignements contenus dans ce formulaire de demande de dérogation mineure et dans les documents l'accompagnant sont exacts et complets et je m'engage à déposer tous les documents requis à la demande de la Municipalité de Cantley;
- j'ai pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur;
- je comprends qu'en vertu du Règlement sur les permis et certificats, le fonctionnaire désigné est autorisé à visiter ma propriété;
- j'autorise les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du conseil municipal de la Municipalité de Cantley à visiter ma propriété dans le contexte de ma demande;
- je comprends que le présent formulaire ne constitue pas une demande de permis.

☐ Cochez ici si vous souhaitez présenter votre demande en personne au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le fonctionnaire responsable de votre demande communiquera avec vous pour vous informer de la date et de l'heure de la séance du comité.

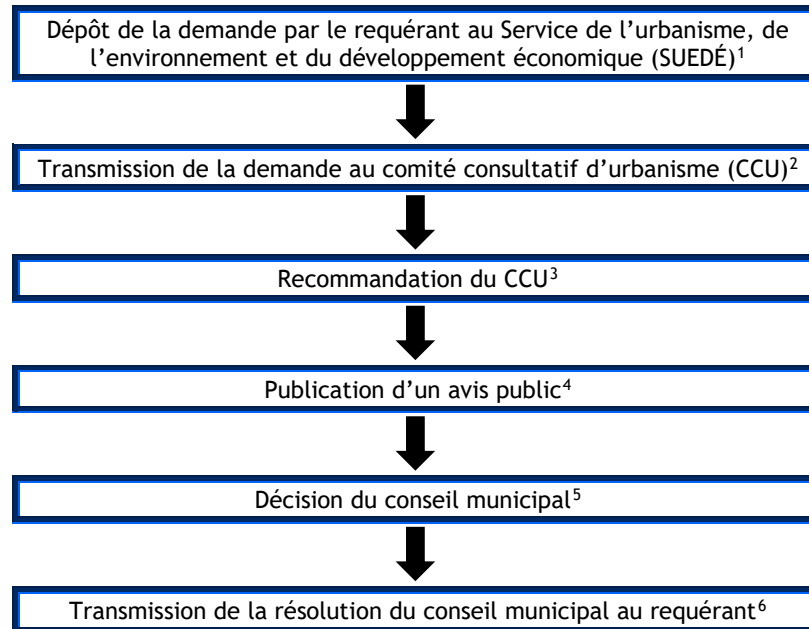
Signature du requérant :	
Prénom et nom (en lettres détachées) :	
Date (jour/mois/année) :	

Veillez soumettre votre demande au :

Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique
Municipalité de Cantley
8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Pour toute demande d'information relative à une demande de dérogation mineure,
veuillez téléphoner au 819 827-3434, poste 6812
écrire à urbanisme@cantley.ca
ou consulter www.cantley.ca.

PROCESSUS DE CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (délai approximatif de 6 à 8 semaines)



¹ Conditions d'admissibilité

- La demande de dérogation mineure doit concerner les dispositions du Règlement de zonage ou du Règlement de lotissement autres que celles relatives l'usage et à la densité d'occupation du sol.
- L'immeuble visé n'est pas situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique (ex. zone d'inondation, zone à risque de mouvement de masse).

Autres conditions

- La demande de dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.
- L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant.
- La demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
- Les travaux en cours ou déjà exécutés ont fait l'objet d'un permis **et** ont été effectués de bonne foi.

Le formulaire de demande de dérogation mineure dûment rempli et tous les documents requis doivent être soumis au SUEDÉ au moins 10 jours ouvrables avant la tenue de la séance du CCU pour y être présentés. L'absence de documents requis ou de paiement de la demande a pour conséquence de mettre le dossier en attente.

Le fait de formuler une demande de dérogation mineure ne donne aucun droit de débiter ou d'exécuter des travaux. Une demande de permis doit aussi être déposée. Le requérant devra attendre la décision du conseil municipal à sa demande de dérogation mineure et la délivrance du permis par l'inspecteur avant de débiter les travaux.

² Après le traitement de la demande de dérogation mineure par le fonctionnaire désigné du SUEDÉ, celui-ci la transmet au CCU.

³ Les séances ordinaires du CCU sont prévues une fois par mois, sauf exception. Lors d'une séance, le CCU étudie la demande et émet une recommandation par écrit sous forme de résolution.

⁴ Au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure, la Municipalité publie sur www.cantley.ca, dans les babillards municipaux et sur l'immeuble visé un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil municipal et la nature de la dérogation mineure demandée. Les frais de publication de l'avis public sont inclus dans le coût de la demande.

⁵ Après réception de la recommandation du CCU et après avoir entendu toute personne intéressée qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure, le conseil municipal rend sa décision en séance par l'adoption d'une résolution, laquelle peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la Municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation.

⁶ Une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal est transmise au requérant. Le cas échéant, le permis est délivré par l'inspecteur si la dérogation mineure a été accordée.

CALENDRIER 2021

Date limite de dépôt d'une demande de dérogation mineure au SUEDE	Date de la séance du CCU (recommandation)	Date de la séance du conseil municipal (décision)
Mercredi, 6 janvier 2021	Mercredi, 20 janvier 2021	Mardi, 9 février 2021
Mercredi, 3 février 2021	Mercredi, 17 février 2021	Mardi, 9 mars 2021
Mercredi, 10 mars 2021	Mercredi, 24 mars 2021	Mardi, 13 avril 2021
Mercredi, 7 avril 2021	Mercredi, 21 avril 2021	Mardi, 11 mai 2021
Mardi, 4 mai 2021	Mardi, 18 mai 2021	Mardi, 8 juin 2021
Mercredi, 2 juin 2021	Mercredi, 16 juin 2021	Mardi, 13 juillet 2021
Mercredi, 7 juillet 2021	Mercredi, 21 juillet 2021	Mardi, 10 août 2021
Mercredi, 4 août 2021	Mercredi, 18 août 2021	Mardi, 14 septembre 2021
Mercredi, 8 septembre 2021	Mercredi, 22 septembre 2021	Mardi, 16 novembre 2021
Mercredi, 3 novembre 2021	Mercredi, 17 novembre 2021	Mardi, 14 décembre 2021
Mercredi, 1 ^{er} décembre 2021	Mercredi, 15 décembre 2021	Mardi, 11 janvier 2022 (à confirmer)